

CCAO - Commission des Concours et des Appels d'Offres**Rapport d'activités 2017-2018**

Depuis le dernier rapport d'activité, la CCAO s'est réunie à dix reprises, soit environ une fois par mois, sous la composition suivante :

Daniel	STARRENBERGER	Président, délégué comité SIA
Alain	ROBBE	Past-Président, délégué GPA
Alexis	BURRUS	Délégué GPA
Cédric	DUBOIS	Délégué AGI
Romaine	DE KALBERMATTEN	Analyse appels d'offres
Jean-Michel	LOPEZ	Délégué AGI
Eric	MARIA	Membre SIA délégué par le comité
Vincent	MAS DURBEC	Délégué GPA
Théodore	NECKER	Membre SIA délégué à la 142
Francesco	PONZO	Membre SIA délégué par le comité
Carmelo	STENDARDO	Délégué AGA
Pascal	TANARI	Délégué FAS
Barbara	TIRONE CHABERT	Membre SIA déléguée par le comité
Carlo A.	ZUMBINO	Délégué GPA
Dana	DORDEA	Secrétaire permanente SIA

Pour mémoire, notre mode de fonctionnement est le suivant :

Selon notre règlement interne et les conditions cadres de la CCAO, nous analysons les procédures dès leurs publications sur SIMAP (plus de publication FAO !) par notre analyste Romaine De Kalbermatten. Ensuite, par email, nous échangeons nos commentaires, en un round voir plus suivant les problématiques, afin de publier notre fiche technique dans un délai d'une semaine.

Lors de problème, nous contactons l'organisateur afin de voir si et comment il est possible d'améliorer la procédure avant l'édition de notre fiche technique.

Au cours de l'année 2017, la CCAO a analysé 62 mises en concurrence, soit plus de 1 par semaine (pour mémoire : 20 procédures analysées en 2007, 39 en 2008, 65 en 2009, 41 en 2010, 75 en 2011, 71 en 2012, 47 en 2013, 59 en 2014, 48 en 2015 et 65 en 2016).

Sur ces 62 mises en concurrence de 2017, on compte 3 mandats d'études parallèles, 8 concours et 51 appels d'offres. Parmi toutes les procédures, 41 ont reçu un préavis positif, 17 un préavis neutre et 4 un préavis négatif. Ceci représente un taux de 7% de préavis négatifs, proche du taux minimal de 6% de 2009 et 2016.

Dans ces appels d'offres, les raisons qui induisent les smileys négatifs se concentrent surtout sur les groupes d'évaluation non explicités dans les cahiers des charges, la possibilité de participer aux appels d'offres pour les bureaux pré-impliqués mais pratiquement plus sur la pondération du critère prix.

Des statistiques jointes, nous pouvons également tirer les conclusions suivantes :

- La majorité des procédures sont des Appels d'Offres et ce sont justement celles-ci qu'il faut analyser plus en détail (car les concours sont généralement sans problème vu la certification préalable de la SIA). On trouve 8% de préavis négatifs, 32% de neutres et 60% de positifs.
- Un autre aspect intéressant est la répartition de la provenance des lauréats des concours, avec 42% de genevois, 8% de vaudois, 33% de suisses et 17% d'étrangers, contre 100% de genevois en 2016 (année exceptionnelle).
- En ce qui concerne les Appels d'Offres, la répartition des lauréats est de 89% de genevois et 11% de vaudois.
- Par contre, il est toujours très difficile d'obtenir les résultats et tableaux des analyses par les Maîtres d'ouvrage et le nom du lauréat. En effet, on a 55% de lauréats connus et 45% d'inconnus. Ce résultat est inacceptable et nous allons travailler sur cet aspect.

Fin mars 2018, nous en sommes déjà à la fiche 640 et nous publions également les fiches de l'OVMP devenu OMPr.

Dans la continuité du travail de transmission des données, la CCAO a continué la récolte des résultats des concours. La mise en ligne sur le site internet de la FAI a été suspendue car ce site est en pleine restructuration. L'ensemble des documents de la CCAO sera transféré et publié sur le site de la SIA dans quelques temps.

Nous avons « toilé » les documents suivants :

- Règlement CCAO (anciennement nommé cahier des charges)
- Conditions cadre
- L'ensemble des cahiers A1, A2, B1, B2, C2 et D2 qui sont mis à disposition pour les organisateurs de procédures.

RENCONTRES AVEC LES ORGANISATEURS

La CCAO via la FAI est représentée au sein de la CCMP (Commission Consultative des Marchés Publics) où elle peut échanger avec la majorité des adjudicateurs publics, ainsi que dans les deux sous-groupes de travail qui sont en cours, à savoir :

- Critères d'adjudication des mandataires et bonnes pratiques en tant que pouvoir adjudicataires : groupe de travail qui va publier avant la fin de la législature (juin 2018) un rapport de travail qui devrait être validé en commission CCMP et faire référence en tant que « guide des bonnes pratiques » (nom à définir). Le travail porte notamment sur la pondération du prix à 20% et noté selon la méthode linéaire et non plus au carré, sur la pré-implication, sur la nomination du comité d'évaluation et de ses compétences, sur la présence d'un membre indépendant.
- Offres anormalement basses et favoritisation des prestataires locaux : ce groupe travaille surtout sur la problématique des entreprises mais va essayer d'en tirer des analogies pour les prestataires de services.

La CCAO a rencontré la commune de Veyrier et les Services de l'AIG pour discuter des procédures problématiques.

Nous avons auditionné Didier Prod'Hom des FIDP sur les critères d'adjudication pratiqués au sein des fondations, ainsi que dernièrement l'architecte cantonal Francesco Della Casa sur des aspects de maquette numérique dans les concours.

A la demande de MO, nous sommes intervenus sur des pré-consultations de dossier d'Appel d'Offres.

Nous continuons à échanger avec la Ville de Genève lors des rencontres FAI-VG où les aspects de la CCAO sont toujours présents.

Nous répondons régulièrement à des demandes de membres sur des questions de procédure ou d'interprétation des documents.

Nous sommes intervenus auprès du Conseil d'Etat sur l'article de loi qui préconise qu'en cas de concurrence avec des EG ou des promoteurs, les fondations immobilières de droit public peuvent être exemptées des exigences de l'AIMP. Cependant, il y a un « flou » juridique qui laisse possible une interprétation, ce qui a amené l'ensemble des fondations immobilières autres que celles des FIDP à profiter de ce nouvel article en ne pratiquant plus les marchés publics pour leurs réalisations. Nous sommes dans l'attente d'une position claire sur cet article de loi.

Nous avons été auditionnés par la commission des travaux de la Ville de Genève sur la motion « pour les jurys de concours d'architecture plus diversifiés ».

RELATIONS INTER-CANTONALES ET OBSERVATOIRE VAUDOIS DES MARCHES PUBLICS

La distribution respective des fiches vaudoises et genevoises entamée en janvier 2013 se poursuit régulièrement et décroisse ainsi le précieux travail de ces deux commissions SIA.

Dans la continuité des rencontres de l'année précédente, les échanges avec les observatoires des autres cantons doivent se prolonger.

L'OMPV (Vaud) est devenue l'OMP (Romand) et les échanges passent surtout par les comités SIA et CoRo. En effet, nous n'avons pas les mêmes exigences et il faut encore travailler ensemble sur le sujet. La SIA centrale a lancé une réflexion générale sur ces commissions type CCAO et une séance est agendée ce mois.

OBJECTIFS 2018

Ceux-ci ont peu changé mais doivent être poursuivis :

- Suivi ordinaire des procédures, analyses, fiches, suivi des concours, ...
- Tenter d'obtenir des MO tous les résultats des procédures
- Poursuivre la sensibilisation, les rencontres et les échanges avec les communes genevoises, l'Etat, l'Aéroport, les SIG et les Fondations de droit public
- Renforcer la sensibilisation des membres de la FAI quant à leur participation dans des mises en concurrence problématiques
- Obtenir et analyser les cahiers des charges des mises en concurrence avant la publication officielle sur SIMAP

- Poursuivre la coordination, l'harmonisation et les échanges avec les autres commissions et observatoires cantonaux
- Soutenir et encourager la SIA centrale à entamer de sérieux pourparlers avec les grands organisateurs fédéraux tels que les CFF et l'OFROU qui continuent à organiser des mises en concurrence problématiques et peu respectueuses de nos professions (actuellement très peu de résultats).
- Faire valider le « Guide des bonnes pratiques » par la CCMP.
- Sensibiliser les membres FAI qui organisent des procédures sur les outils à disposition et le respect du règlement de la CCAO.
- Veiller au respect de notre convention de déontologie des membres et des membres siégeant au sein des commissions où la FAI est représentée.

ET SURTOUT, FAIRE RECONAITRE PAR LES TOUS LES MEMBRES LE TRAVAIL QUE LA COMMISSION EFFECTUE SANS RELACHE DANS LE BUT QUE LES PROCEDURES SOIENT CONFORMES AUX ACCORDS AIMP ET GARANTISSENT LES PRINCIPES ETHIQUES ELEMENTAIRES AINSI QUE LES REGLES DE LA PROFESSION.

Bref, avoir un peu plus de soutien et de reconnaissance.

Genève, le 4 avril 2018

Daniel Starrenberger

Président CCAO Genève